



REGLEMENT PARTICULIER TRIAL DES ARDENNES (circuit fermé)

Championnat national de **Belgique**
Championnat de ligue du **Grand Est**
& Trophée **Champagne-Ardenne**

Dimanche 02 juillet 2023 au départ du village de Tournavaux

Une organisation du Moto Club du Plateau de Rocroi (affiliation n° 0710).

N° d'épreuve FFM

Organisateur Technique :

Stéphane LECOESTER
32 rue de la 6ème DIC
08240 Sommauthe
mail : stephane.lecoester@orange.fr
tél : 06 74 84 65 19

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2023 de la LMGE, au code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 : Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 : Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur technique de l'épreuve	Laurent Noiret	Licence : 115 186
Directeur de course :	Jean Paul Raguét	Licence : 048 040
Président du Jury ou Arbitre :	Evelyne Devouge	Licence : 406 288
Membre du Jury :	Éric Watremez	Licence : 307 671
Commissaire technique responsable :	Éric Gibout	Licence : 288 543

La liste complète des officiels désignés est lisible dans le rapport de clôture de l'épreuve.

Article 3 : Catégories & engagement :

Élite	TR2	TR4+
TR1	TR3+	TR4
TR2+	TR3	

Les cylindrées seront conformes à l'article 7 des RTS Trial :

- 7-10 ans : 80cc maximum
- 11-14 ans : 125cc maximum
- 15 ans et plus : cylindrée libre

Engagement à faire sur le site de la LMGE :

<https://inscriptions.liguemotograndest.fr/epreuves/420/tournavaux-cge-tca-1/trial>

Article 4 : Horaires Prévisionnels

Le **contrôle administratif** aura lieu :

- le samedi entre 17h et 19h
- le dimanche entre 7h30 et 9h30

Le **contrôle technique** aura lieu le dimanche de 8h00 à 9h30.

- **Départs** de 9h00 à 10h00.
- **L'heure de départ** pour le premier tour, écrite sur le premier carton de pointage est l'heure officielle à partir de laquelle sera décompté le temps de course.
 - **Les Élites, TR1, TR2+ et TR2 partent entre 9h00 et 9h30**
 - **Les autres catégories partent entre 9h30 et 10h**
- **Temps de course maximum de 6h** (peut-être modifiée en fonction du nombre d'engagés)
- **Dernier départ possible à 15h45**
- Départ du fermeur de l'épreuve à 16h00 (peut-être modifiée en fonction du nombre d'engagés)
- Remise des prix à 17h30

Article 5 : Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Les licences à la journée (LAJ) à usage des concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation sont à prendre à l'avance sur le site internet de la FFM.

Néanmoins, mais de façon exceptionnelles, des LAJ pourront être délivrées au tarif en vigueur et avec majoration le jour de la manifestation.

Les participants en LAJ devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du trial en compétition daté de moins d'un an et disposant du cachet du médecin et de sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM ou FMB ou FIM, sachant que l'épreuve est déclaré en ZUE (Zone Union Européenne) et comptant pour le championnat de Belgique.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s) et leur équipement, le tout devra être conforme aux règlements FFM et LMGE en vigueur.

En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 7 : Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 8 : Médicalisation de la manifestation

Hôpital le plus proche : **Centre Hospitalier de Manchester**

Temps de trajet : **25 minutes**

Article 9 : Le site de pratique

Accès : GPS – Latitude Nord : 49,872669°

GPS – Longitude Est : 4,785770°

Nom du site : Village de Tournavaux

Adresse : Mairie, 08800 Tournavaux

Parcours en **circuit fermé** de **10 zones** à faire 2 ou 3 fois en fonction de la catégorie d'engagement. Longueur totale de **06 km**. Le temps maximum pour sortir des zones est de **1min30** maximum sous peine d'échec.

Nous recommandons aux pilotes de rouler en respectant les piétons et les autres pilotes en allant d'une zone à l'autre. Les zones sont à faire dans l'ordre chronologique sauf avis contraire du directeur de course le jour de l'épreuve.

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

date :

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :

Numéro :